



## **Emerald Health Therapeutics annonce un financement de parts de débentures convertibles de 25 millions USD**

Septembre 10, 2019

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 10 sept. 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald » ou la « Société ») (TSXV : EMH ; OTCQX : EMHTF) annonce la clôture de son placement par voie de prospectus (le « Placement ») auprès d'un investisseur institutionnel canadien accrédité annoncé le 28 août 2019. Dans le cadre du Placement, la Société a émis 2 500 parts de débentures convertibles garanties (chacune, une « Part de débentures convertibles ») au prix de 10 000 USD par Part de débentures convertibles (le « Prix d'émission ») pour un produit brut de 25 000 000 USD.

Chaque Part de débentures convertibles est composée d'une débenture convertible garantie à 5,0 % de la Société d'un capital de 10 000 USD (chacune étant une « Débenture convertible ») et de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (chacun étant un « Bon de souscription »). Les Débentures convertibles auront une date d'échéance de 24 mois à compter de la date des présentes (la « Date d'échéance ») et porteront des intérêts (au gré de la Société, payables au comptant ou, conformément aux règles de la TSXV et à certaines limitations concernant le niveau de propriété du détenteur des Parts, en actions ordinaires de la Société (les « Actions ordinaires »)), à compter de la date des présentes à hauteur de 5,0 % par an, accumulées et payables semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les Débentures convertibles comprennent certaines clauses restrictives relatives aux activités de la Société.

Sous réserve de certaines restrictions quant au niveau de propriété du détenteur des Parts, les débentures convertibles pourront être converties, au gré du porteur, en Actions ordinaires à tout moment avant la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la Date d'échéance. Les Débentures convertibles ont un prix de conversion de 2,00 USD par Action ordinaire (le « Prix de conversion »). Si, à un moment quelconque avant la Date d'échéance, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») est supérieur à 3,50 USD pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société peut imposer la conversion du montant du principal du capital des Actions ordinaires restant dû selon le Prix de conversion des Débentures convertibles à condition que la Société donne un préavis de 30 jours au détenteur.

Sous réserve de certaines restrictions quant au niveau de propriété du détenteur des Parts, chaque Bon de souscription sera susceptible d'acheter une Action ordinaire à un prix d'émission de 2,00 USD l'action pendant une période de 24 mois à compter de la date des présentes. Si, à tout moment avant la date d'expiration des Bons de souscription, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 3,50 USD pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société peut adresser un avis au porteur des Bons de souscription accélérant la date d'expiration des Bons de souscription jusqu'à la date qui tombe 30 jours après la date de cet avis.

La Société a utilisé une partie du produit net du Placement pour rembourser le prêt en cours à Emerald Health Sciences Inc. et le reste, en fonds de roulement.

Les Part de débentures convertibles ont été offertes par voie de supplément de prospectus préalable daté du 30 août 2019, déposé dans toutes les provinces du Canada, conformément au Règlement 44-101 sur le *placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* et au Règlement 44-102 sur le *placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans un État, une province ou toute juridiction au sein duquel/de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les titres proposés ne sont pas et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 des États-Unis, tel qu'amendé, et ne peuvent ni faire l'objet d'un placement ni être vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act of 1933 des États-Unis, tel qu'amendé, et des lois étatiques applicables relatives aux valeurs mobilières.

### **À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.**

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien licencié de produits à base de cannabis. Ses initiatives stratégiques sont axées sur le développement de produits différenciés à valeur ajoutée pour les clients à usage médical et pour adultes, soutenus par une nouvelle propriété intellectuelle, la culture à grande échelle, l'extraction et l'encapsulation de gélules, ainsi que des canaux de marketing et de distribution uniques. Les installations de Pure Sunfarms, détenues à 50 % en Colombie-Britannique, ont atteint leur production annuelle complète d'environ 75 000 kg dans les installations de leur première serre Delta 3 de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés). Une deuxième serre de 10,22 hectares devrait être en pleine production d'ici la fin de l'année 2020. Les deux autres installations détenues à 100 % par Emerald, une installation de culture en serre et de transformation de haute qualité au Québec ainsi qu'une serre biologique et une installation en plein air située en Colombie-Britannique, sont en phase finale de construction et s'efforcent d'obtenir l'extension de leurs autorisations définitives. Emerald a également sous-traité environ 485,6 hectares (1 200 acres) de chanvre pour chaque année de 2019 à 2022 dans le but d'extraire du cannabidiol à moindre coût. Son équipe possède une grande expérience des sciences de la vie, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et du marketing.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site [www.emeraldhealth.ca](http://www.emeraldhealth.ca) ou contacter:

Rob Hill, Directeur financier  
(800) 757 3536 poste n° 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald

*Ni la Bourse de croissance TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume la responsabilité du caractère adéquat ou exact du présent communiqué.*

*Mise en garde concernant les déclarations prospectives : certaines déclarations formulées dans ce communiqué de presse, qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, tant généraux que spécifiques, qui donnent à penser que les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de nos attentes exprimées ou sous-entendues par lesdites déclarations prospectives. Ces déclarations incluent l'obtention des approbations réglementaires requises, les capacités de production et de transformation des diverses installations, l'agrandissement des installations, l'obtention de permis de culture supplémentaires et autres permis, la production dans diverses installations, la réception des livraisons de chanvre, la passation d'accords stratégiques, le paiement des montants dus par, et dus à Emerald, la transplantation de cultures, l'obtention des approbations municipales définitives, l'évaluation des techniques de culture et de récolte, la production de cannabis d'excellente qualité, à faible coût et à grande échelle, ainsi que les coûts de production prévus.*

*Nous ne pouvons pas garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront, et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes liés, entre autres, à des modifications de la législation et de la réglementation ; aux changements de gouvernement ; à l'incapacité à obtenir les approbations ou permis réglementaires ; à l'incapacité à obtenir le financement nécessaire ; aux résultats des activités de production et de vente ; aux résultats de la recherche scientifique ; aux changements réglementaires ; aux variations des prix et des coûts des intrants ; à la demande de main-d'œuvre ; à la demande de produits ; au fait de ne pas obtenir des contreparties qu'elles remplissent leurs obligations contractuelles ; ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans le formulaire d'information annuel de la Société et à d'autres documents réglementaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre notre environnement d'exploitation prévu. Il est rappelé aux lecteurs que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour d'autres fins. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser lesdites déclarations afin de refléter de nouvelles circonstances ou événements inattendus au fur et à mesure qu'ils se produisent, sauf si cela est exigé par la loi en vigueur.*